

**SÉCURITÉ** | Un comité expérimental vient de voir le jour pour aider les communes du pays viennois

## Faire face à la délinquance rurale

Il y a aussi de la délinquance dans les communes rurales. Ce n'est pas nouveau mais les maires des petites communes de ViennAgglo peuvent vite se sentir isolés face à des cambriolages répétés ou des vitesses excessives dans leurs villages. Ce sont les deux faits les plus constatés par la gendarmerie dans les 14 communes rurales de l'agglomération. Pour échanger sur le sujet, un comité restreint du conseil intercommunal de prévention de la délinquance a été mis en place par ViennAgglo en fin d'année dernière. Une première réunion fin février a rassemblé les maires de ces communes ainsi que le sous-préfet, le procureur de la République, et les services de gendarmerie.

### « Il s'agit d'outils de prévention »

Christophe Charles, maire de Luzinay, a été désigné référent pour la zone "communes rurales" : « Nous allons nous réunir deux fois par an. L'idée est de permettre aux communes de ne pas se



Les élus des communes rurales, les représentants des forces de l'ordre, de l'État et de la justice réunis à ViennAgglo.

sentir seules, d'être prises en considération et d'apporter une réponse collective à nos problématiques », explique l'élu.

Une convention a été signée. Elle débouche sur un plan d'actions qui vise à développer la vidéo-protection là où elle est efficace, à organiser des réunions d'information avec la gendarmerie, à communiquer sur l'association d'aide aux victimes (Apress), à mettre en place

des médiateurs sur les communes ainsi qu'un conseil droit et devoir des familles pour aider celles qui rencontrent des difficultés avec leur enfant.

« Il s'agit d'outils de prévention », insiste Christophe Charles. Trois communes ont pour leur part signé des conventions du rappel à l'ordre. Il s'agit d'une injonction verbale adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses com-

pétences en matière de prévention de la délinquance.

Le procureur de la République encourage pour sa part les habitants à déposer plainte, notamment à pratiquer des auditions sous X afin d'aider à la résolution d'enquêtes. Il encourage également les communes à se porter lieu d'accueil pour la réalisation de travaux d'intérêt généraux lorsqu'une peine a été prononcée dans ce sens.

Édith RIVOIRE

### L'INFO EN +

#### LES COMMUNES CONCERNÉES

Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Les Côtes-d'Are, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Reventin-Vaugris, Septème, Serpaize, Saint-Sorlin-de-Vienne, Villette-de-Vienne.